



© Signes Paysages

UNITÉ PAYSAGÈRE



## 6 • LA HAUTE VALLÉE DE L'ARC



© Signés Paysages

La vallée depuis la RD57B à l'entrée sud de Puylobier

## L'IDENTITÉ DE l'unité paysagère



L'atlas des paysages de 2006 réunissait la Haute Vallée de l'Arc et le Pays d'Aix dans une seule et même unité paysagère. Si les paysages de la Haute Vallée de l'Arc sont dans la continuité de ceux du Pays d'Aix, la couleur rouge des sols argileux et leurs caractères encore ruraux, contrairement à un Pays d'Aix définitivement urbain, ont déterminé le choix d'une unité paysagère à part entière.

La Haute Vallée de l'Arc se caractérise par ses paysages de vignobles. La montagne Sainte-Victoire au nord, le massif du Regagnas et le mont Aurélien au sud se font face et dessinent les horizons de la vallée.

L'Arc prend sa source dans le massif de la Sainte-Baume sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume dans le département du Var\*. Plaine alluvionnaire, la qualité agronomique de ses sols est favorable à une agriculture prospère.

Le bassin de l'Arc est constitué d'une alternance de formations fluviolacustres calcaires et argilo-marneuses. Cet ensemble sédimentaire comble un synclinal qui se prolonge, sous l'étang de Berre, jusqu'à Port-de-Bouc\*\*. La vallée est encadrée par deux anticlinaux : la montagne Sainte-Victoire au nord et le massif du Regagnas au sud.

C'est une large cuvette qui a ouvert des voies de communication. Dès l'époque gallo-romaine, la voie Aurélienne l'empruntait. Puis c'est au tour de la mythique RN7. Entre 1970 et 1980, l'autoroute A8 prolonge l'A7 vers l'Italie. Cette desserte autoroutière a bénéficié au développement d'activités économiques industrielles et tertiaires. La zone industrielle de Rousset-Peynier poursuit son développement et se positionne comme un bassin d'emplois majeur. La masse de ses installations s'impose dans une trame agraire viticole. Les vins reconnus sous l'AOP Côtes de Provence Sainte-Victoire sont issus du vignoble le plus grand du département.

Au milieu de ces paysages de vignobles et d'activités, l'Arc reste discrète bien que fondatrice de cette vallée. Creusé dans ses sols alluvionnaires, son lit reste caché des regards. La rivière se révèle par sa ripisylve, ruban arboré qui se confond avec les bosquets et les haies. L'Arc poursuit son cours au sein des cluses de Meyreuil, creusées par le cours d'eau lui-même et qui marquent le seuil paysager avec le bassin d'Aix.

### CHIFFRES CLÉS

**Dimensions :** 14 km d'est en ouest et 9 km du nord au sud.  
**Altitude maximale :** 350 m à Puylobier  
**Altitude minimale :** 180 m au bord de l'Arc à la Barque

**Superficie :** 84,50 km<sup>2</sup>  
**Population :** 21 174 habitants\*  
**Relief :** vallée  
**Communes :** Peynier, Puylobier, Rousset et Trets(1)

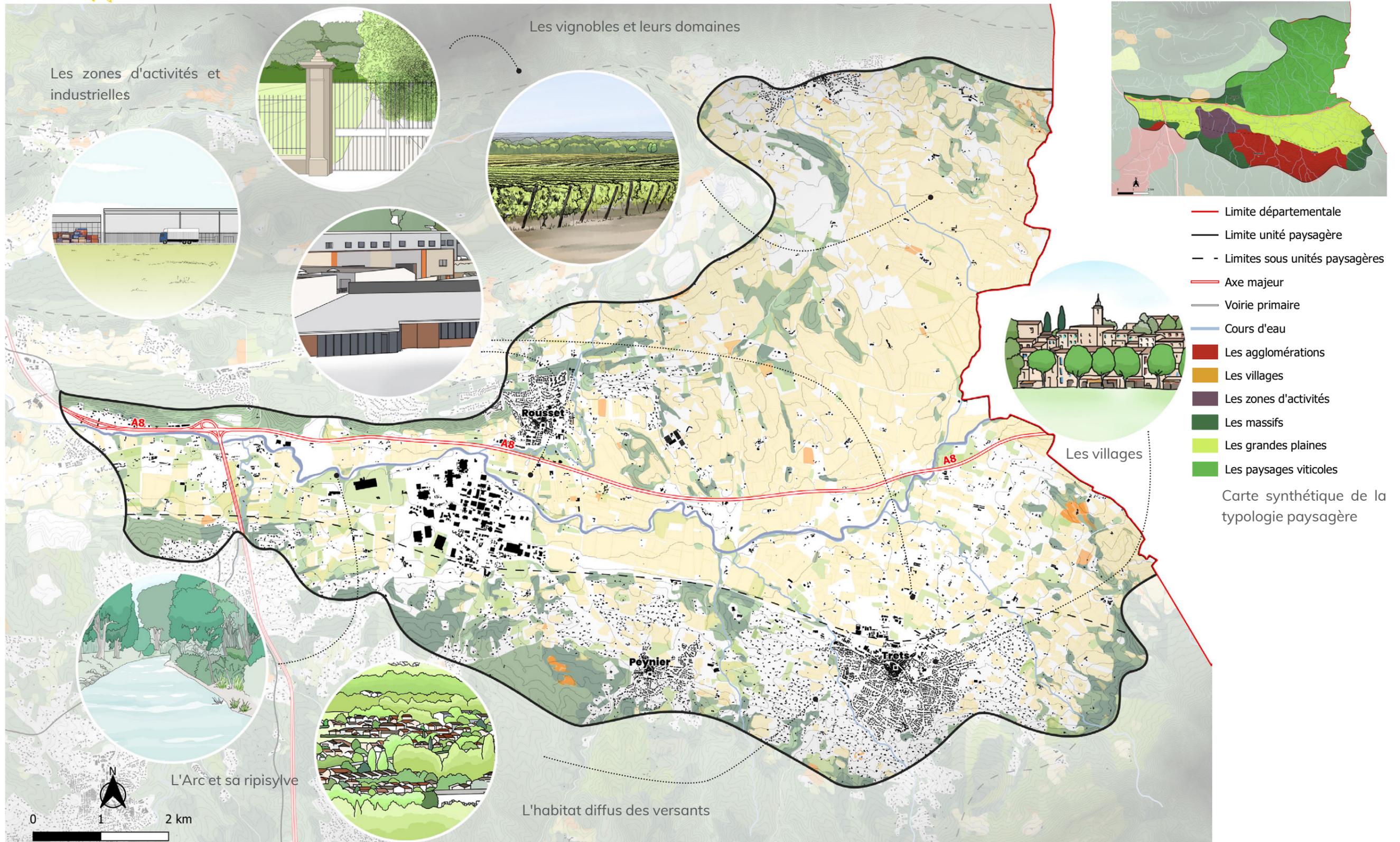
\* source INSEE dec. 2020 (1) Partiellement : Fuveau et Châteauneuf-le-Rouge

\*source : Sandre

\*\* source brgm-infoterre et de l'ouvrage "Découverte géologique de Marseille et de son environnement montagneux" Ed. Jeanne Laffitte



# LES PAYSAGES DE l'unité paysagère



Cartographie : Signes Paysages



© Signes Paysages

Le graphisme des paysages viticoles

## LES PREMIÈRES impressions



Les textes en italique, sont repris de l'atlas réalisé en 2006 par l'agence Architecture Environnement Cordoléani.

### REGARD SUR LA HAUTE VALLÉE DE L'ARC

*Les peintres : les paysages ont inspiré les peintres de l'École Provençale comme Constantin et Granet. Cézanne les peint inlassablement.*

*Plus près de nous, Marchutz, Masson, Tal Coat, installés au pied de la montagne Sainte-Victoire, ont perpétué cet attachement.*

*Les écrivains : vue par Emile Zola, la campagne aixoise est "une échappée sans bornes, des mers grises d'oliviers, des vignobles pareils à de vastes pièces d'étoffe rayée, toute une contrée agrandie par la netteté de l'air et la paix du froid."*

*"Le Pays d'Aix, c'est d'abord une lumière dont la densité n'a d'égal que l'éclat".*

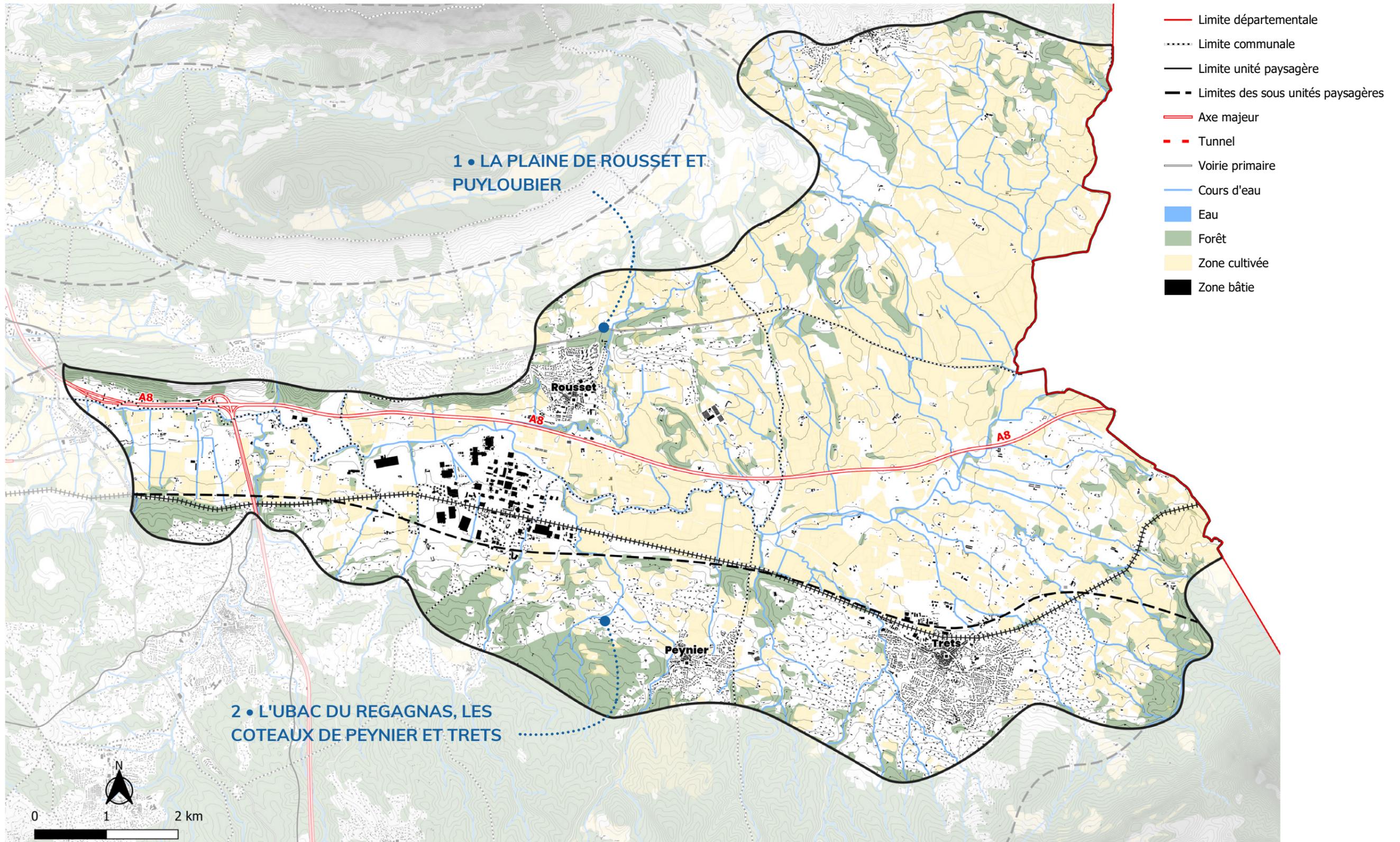
La vallée de l'Arc et le massif de la Sainte-Victoire attirent toujours les artistes. Puyloubier accueille de nombreux artistes résidents : peintres et plasticiens, sculpteurs, vitraillistes et musiciens. La commune organise régulièrement des expositions. La vie culturelle est dynamique à Trets et Peynier et leurs paysages ont aussi inspiré des artistes.



Jaune, roux, ocre, blanc, vert et rose de l'architecture ; ocres et ocres rouges des sols ; verts sombres des pinèdes et des chênaies ; vert argent, vert bleuté des oliveraies ; vert tendre, jaune et roux des vignes ; les verts bleutés de l'Arc et sa ripisylve ; blanc éclatant et gris de la falaise de Sainte-Victoire...



# LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : BD Topo 2019 - Cartographie : Signes Paysages.



© Signes Paysages

La plaine de Rousset et Puyloubier depuis la RD56 à la sortie nord-ouest de Trets



© Signes Paysages

L'ubac du Regagnas depuis la RD56a dans la plaine de Trets

## LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

Les sous-unités paysagères individualisent des paysages qui composent une unité paysagère et font valoir des spécificités au sein de l'unité. Les sous-unités ont été redéfinies en deux ensembles regroupant la plaine agricole avec les villages de Rousset et Puyloubier et les ubacs du massif du Regagnas.

### 1 • LA PLAINE DE ROUSSET ET PUYLOUBIER

L'atlas de 2006 décrivait la plaine de Rousset en ces termes :

*Zone de transition entre le bassin de Gardanne et la haute vallée de l'Arc, cet ancien terroir de céréales, de fourrages et de vignes est peu à peu grignoté par l'urbanisation et les zones d'activités, les autoroutes et les voies rapides. Un nouveau paysage s'est composé et les aménagements paysagers qui accompagnent ces implantations restituent un ensemble de qualité. Les panoramas sont amples et remarquables vers la montagne Sainte-Victoire au nord ainsi que vers le Regagnas et le mont Aurélien au sud.*

*Une vaste plaine cultivée largement ouverte à l'est est dominée par la longue falaise de la montagne Sainte-Victoire et le rebord du plateau du Cengle. Le paysage façonné par l'agriculture est somptueux avec ses vignes et ses vergers, ses mas et ses domaines viticoles. L'espace est structuré par les trames linéaires du parcellaire, par les cabanons égrenés dans les champs et par les bosquets de pins sur les légers promontoires.*

### 2 • L'UBAC DU REGAGNAS, LES COTEAUX DE PEYNIER ET TRETS

*L'ubac est dominé par la silhouette du Mont Aurélien. Alors que le paysage agraire se maintient au nord, les franges sud voient le développement d'un pavillonnaire diffus autour des villages, en lisière de la plaine et sur les versants.*

*Le centre de la plaine est cultivé en céréales et en maraîchage.*

# LES STRUCTURES paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

## UNE LARGE OUVERTURE DANS UN PAYSAGE GÉOMORPHOLOGIQUE PUISSANT

*Large vallée entre deux massifs calcaires, elle compose la topographie de l'unité.*

*La nature géologique variée des sols donne une richesse de couleurs selon les terroirs. Des noirs et bruns, des ocres et rouges sombres contrastent avec les gris et les blancs des calcaires des reliefs environnants et des moellons des murets et des restanques.*

## UN PAYSAGE VÉGÉTAL SPONTANÉ DE FRANGES BOISÉES ET DE LINÉAIRES ARBORESCENTS

*La végétation naturelle s'interpénètre avec les terroirs, composant un paysage contrasté.*

- De belles ripisylves à chênes, frênes, peupliers blancs et noirs avec une strate arbustive et herbacée riche longent l'Arc et ses affluents.
- Une garrigue dense et des bosquets de chênes verts, de chênes blancs, une pinède de pins d'Alep occupent les reliefs.

En 1989, un incendie ravage les espaces naturels de la Sainte-Victoire. De cette catastrophe est né le projet du Grand Site dont un des objectifs est la mise en place d'une politique de prévention des incendies.

## UN PAYSAGE AGRAIRE REMARQUABLE ET VARIÉ

*De grands espaces ouverts aux vastes parcelles de vignes et de céréales occupent les plaines et les coteaux. La trame parcellaire, les versants en restanques et les grands espaces plans organisent le paysage selon un rythme et une échelle en fonction du modelé topographique. Le paysage est structuré par les arbres : le cordon d'une ripisylve, les alignements de platanes des chemins, les arbustes soulignant les limites parcellaires. Les platanes ont été plantés généreusement en bordure de voies pour leur ombrage ou le long de l'Arc pour conforter les berges.*

## LES CARRIÈRES

*La carrière d'argile de Puylobier entaille le piémont du Cengle.*



La ripisylve de l'Arc



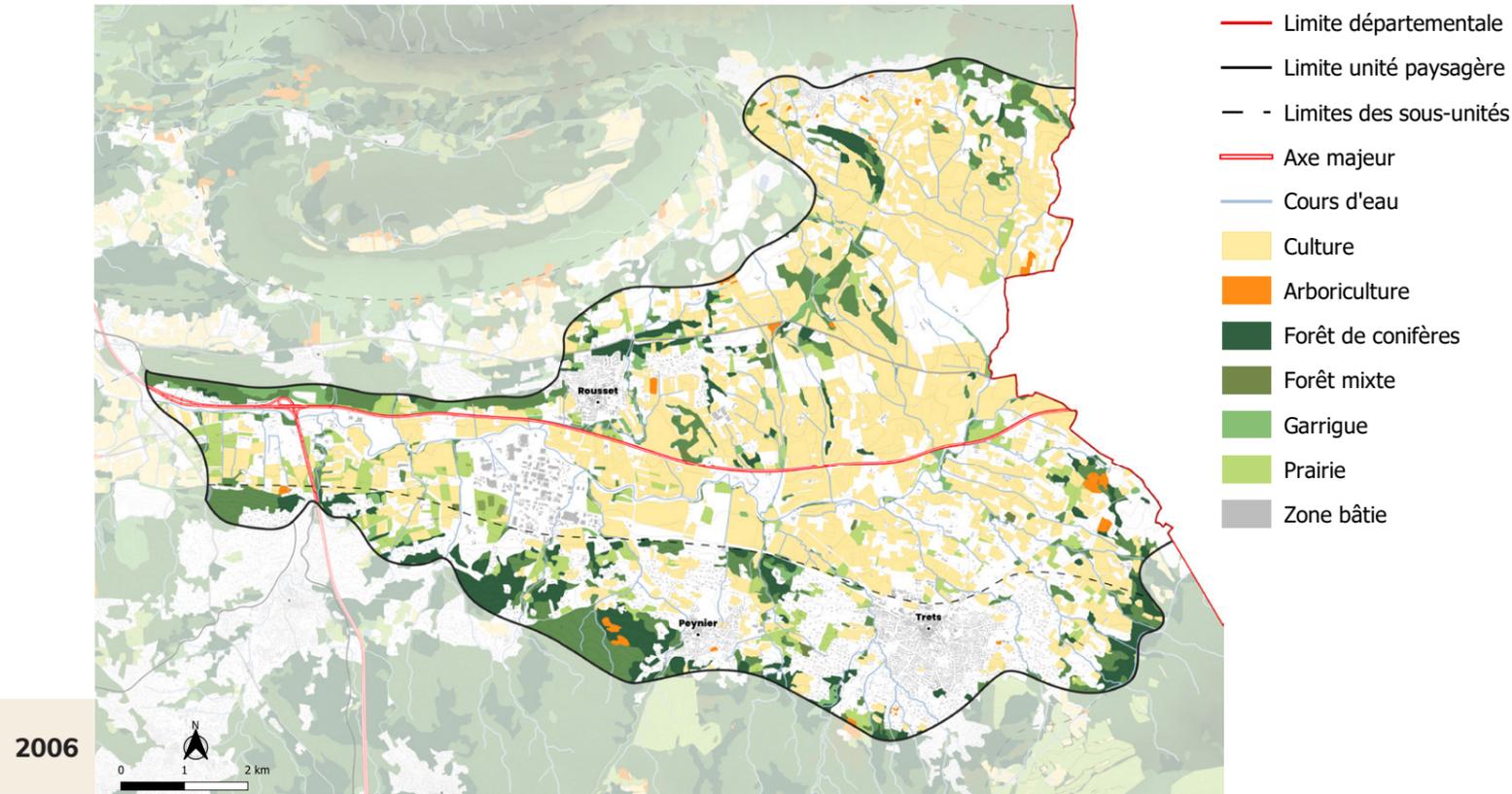
Une large vallée dont la diversité des sols se lit par la couleur des terres



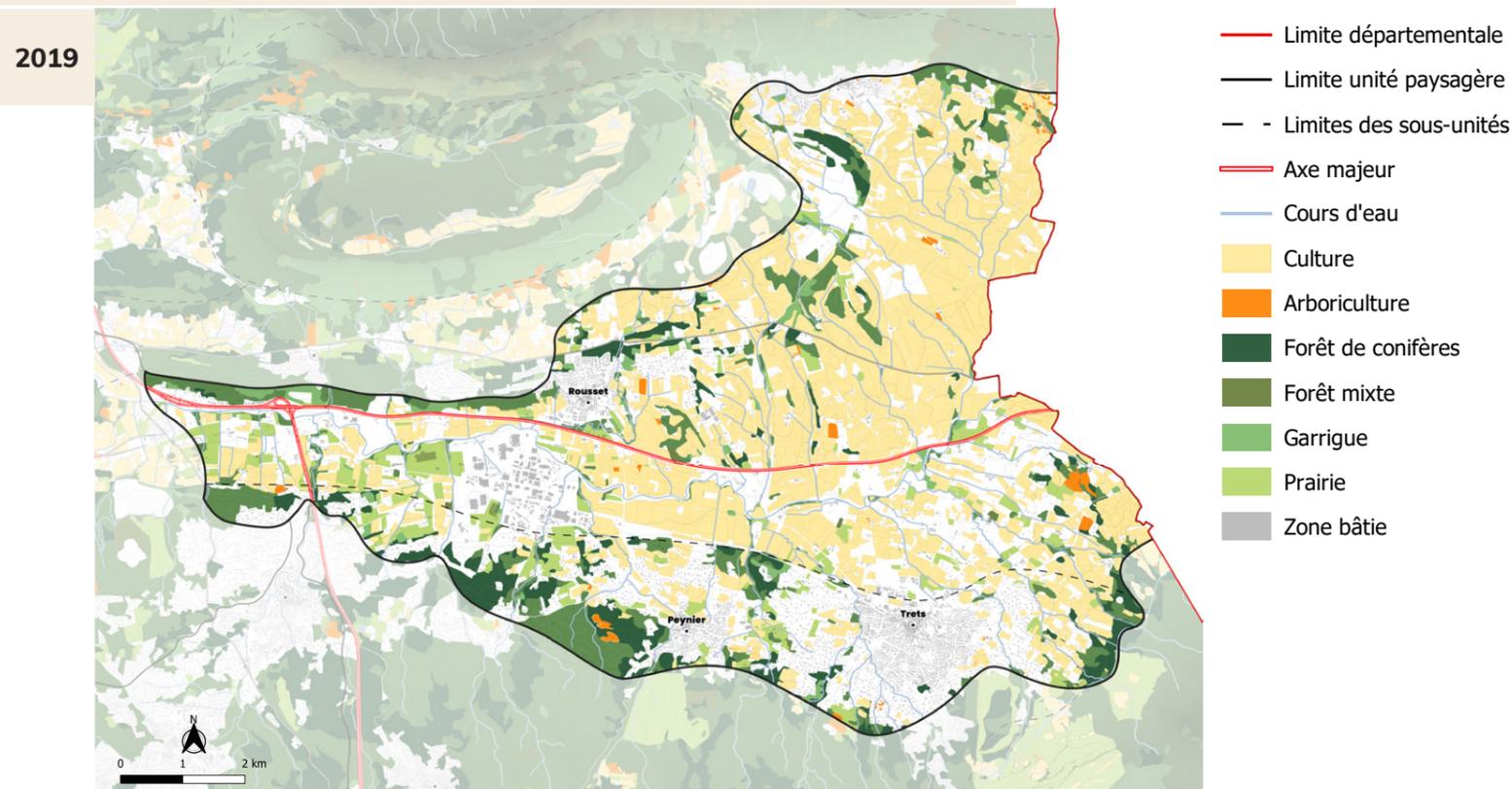
Les affleurements de marnes rouges des contreforts du Cengle



Le paysage agricole où se mêlent champs de céréales, vignes et oliveraies. Vue depuis la RD57B en surplomb de Rousset



### LA COUVERTURE VÉGÉTALE



Sources : Occupation du sol 2014 - Centre de Ressources en Information Géographique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA) Registre parcellaire graphique 2019 (RPG) - L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages

## FOCUS SUR les milieux naturels

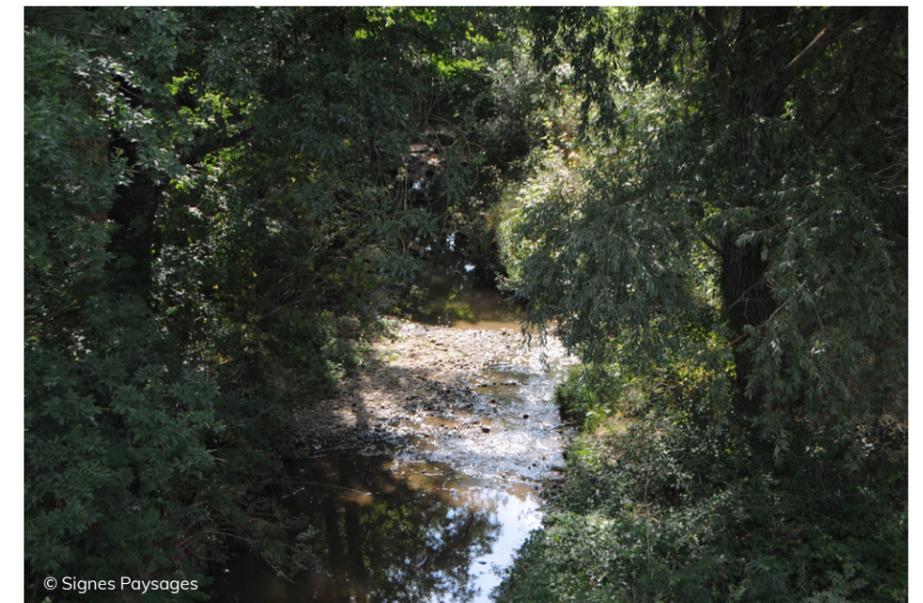


C'est un secteur où l'Arc serpente au milieu d'une plaine dominée par l'agriculture et, dans une moindre mesure, l'urbanisation des villages, et des zones d'activités.

Les espaces naturels de la Haute Vallée de l'Arc sont essentiellement représentés par les versants des unités paysagères qui la bordent. Au sud ce sont le massif du Regagnas et le mont Olympe tandis qu'au nord ce sont la montagne Sainte-Victoire et le plateau du Cengle.

Au sein de l'unité paysagère, l'intérêt le plus marqué en termes de biodiversité est la rivière de l'Arc et sa ripisylve, c'est-à-dire la forêt "galerie" qui borde le cours d'eau. Elle est caractérisée par des espèces de milieu humide : forêt à peupliers blancs, peupliers noirs, saules... Cette ripisylve se prolonge le long des affluents de l'Arc issus des grands massifs et constitue un corridor écologique notable.

L'importance de l'activité agricole en fait un secteur riche en espèces messicoles (la flore sauvage des champs et des friches) et en espèces animales inféodées aux agrosystèmes traditionnels : les reptiles avec le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ou le lézard vert (*Lacerta bilineata*), les passereaux et petits rapaces nocturnes tels que la chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) ou le petit-duc (*Otus scops*), une grande variété d'insectes et de chauves-souris qui vont trouver ici des territoires de chasse de qualité.



L'Arc et sa forêt galerie, depuis la RD56 à Trets.

# LES ATOUTS & fragilités

Les atouts et fragilités posent les bases des enjeux et des pistes d'actions. Il s'agit de mettre en avant tel composant de paysage ou telle structure dont les transformations pourraient porter atteinte à la qualité et à la valeur des paysages de l'unité paysagère.

## LES ATOUTS

- La montagne Sainte-Victoire, le mont Aurélien et le massif du Regagnas comme horizons.
- Des panoramas exceptionnels sur ces massifs.
- Des paysages viticoles porteurs d'aménité.
- Un dynamisme économique porté par l'activité viticole et sa labellisation AOP reconnaissant la qualité de ses productions.
- Une situation géographique stratégique sur l'axe Espagne/Italie et l'autoroute A8.
- L'appartenance en partie de son territoire au Grand Site Concors-Sainte-Victoire

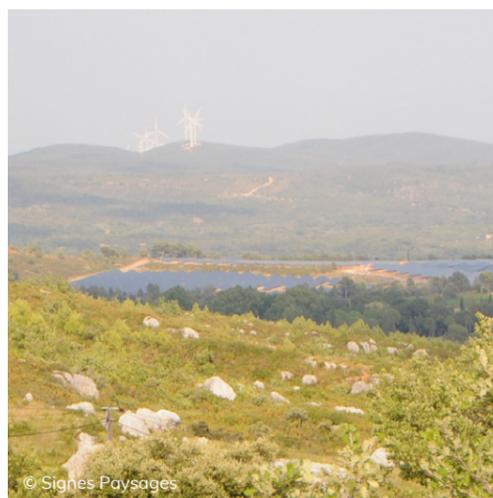
## LES FRAGILITÉS

- Une desserte autoroutière attractive pour l'implantation d'activités.
- Un développement significatif des zones d'activités et industrielles.
- Le développement d'un habitat individuel et diffus reporté sur les contreforts du massif du Regagnas.
- Le potentiel défini par le Schéma Régional Éolien de la portion sud de l'unité paysagère ainsi que son potentiel solaire.
- Un dynamisme économique et de grands bassins d'emploi.



© Signes Paysages

L'absence de traitement qualitatif des zones d'activités dévalorisant les paysages



© Signes Paysages

Parc photovoltaïque de Puyloubier, en fond les éoliennes au-dessus de Pourrières (Var)



© Signes Paysages

La montagne Sainte-Victoire comme horizon



© Signes Paysages

Paysage viticole de la plaine, en fond le mont Aurélien



Sources : L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).  
Cartographie : Signes Paysages

- |                                    |                     |
|------------------------------------|---------------------|
| — Limite départementale            | — Autoroute         |
| — Limite unité paysagère           | — Voirie primaire   |
| — Cours d'eau                      | — Voirie secondaire |
| Énergie                            | — Voirie tertiaire  |
| --- Réseau électrique aérien       | ++++ Voie ferrée    |
| ----- Réseau électrique souterrain |                     |

## LA CARTE DES infrastructures



La Haute Vallée de l'Arc est traversée par l'autoroute A8. Cette infrastructure de déplacement a organisé la vallée dans son urbanité. Cette facilité donnée à son accessibilité a profité au développement d'activités industrielles et de haute technologie. L'A8 place la Zone Industrielle de Rousset-Peynier sur un axe de circulation national et international. Elle met également à proximité de grands pôles d'échanges comme la gare TGV d'Aix-en-Provence et l'aéroport de Marseille-Provence à Marignane.

L'autoroute A8 fonctionne néanmoins comme une coupure dans le fonctionnement de la vallée conditionnant les transversalités nord/sud aux seules possibilités de traversée de l'ouvrage.

La vallée est aussi le support de voies historiques qui peuvent être l'occasion de tourisme. C'est le cas de la D7n, ex RN7, qui aujourd'hui attire des touristes nostalgiques de cet axe évocateur de vacances. Cette route circule en bord du plateau du Cengle avant de rejoindre la vallée à l'est de Rousset. Long ruban rectiligne, elle traverse les paysages viticoles avec en toile de fond la montagne Sainte-Victoire ou le mont Aurélien selon la direction prise. C'est aussi un axe de transit très emprunté par près de 16 000 véhicules par jour\*. Aujourd'hui elle fait l'objet de travaux de requalification et d'un recalibrage de la chaussée. Le trafic pourrait en être plus dense.

Au sud de l'unité paysagère, la D6 est le pendant de la D7n bien que plus urbaine et plus souvent accompagnée d'un cordon arboré. Adossée aux contreforts du Regagnas, elle n'offre que des dégagements unilatéraux vers la montagne Sainte-Victoire à l'occasion de trouées dans la végétation. Elle suit le tracé de l'ancienne voie ferrée dont le talus barre les vues à certains endroits. Les paysages de RD6 sont à la fois plus variés mais aussi plus hétérogènes. Des zones bâties alternent avec des petits boisements, des vignes ou des prairies.

Le reste du réseau routier est constitué de voies de dessertes locales qui rayonnent depuis les centres urbains. Le schéma routier n'a pas évolué depuis 2006 à l'exception des voies associées aux nouvelles urbanisations d'habitat et d'activités.

\*source : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

# LES FACTEURS d'évolution

Les paysages de l'unité paysagère sont empreints à la fois de ruralité et de l'urbanité massive des grandes zones d'activités et industrielles. Corollaire de ce dynamisme économique, l'habitat individuel se développe et avec lui de petites zones commerciales.

Le potentiel agronomique des sols a permis le développement d'une agriculture prospère mais les infrastructures de déplacement ont organisé les paysages de l'unité paysagère.

L'analyse des photographies aériennes anciennes montrent l'implantation des activités le long des routes et/ou d'un échangeur. La desserte routière et les sols plats du fond de vallée ont offert les conditions pour le développement d'activités qui ont besoin de foncier. Ainsi cette vallée agricole, jusque dans les années 1970, a vu ses paysages évoluer conjointement au développement des infrastructures routières et plus précisément avec la construction de l'autoroute A8.

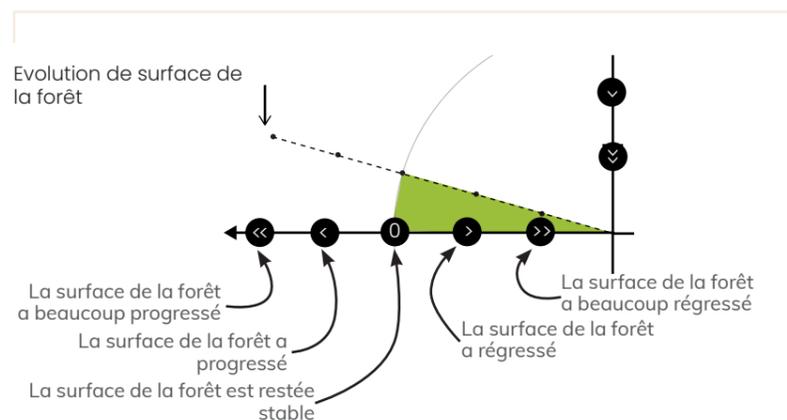
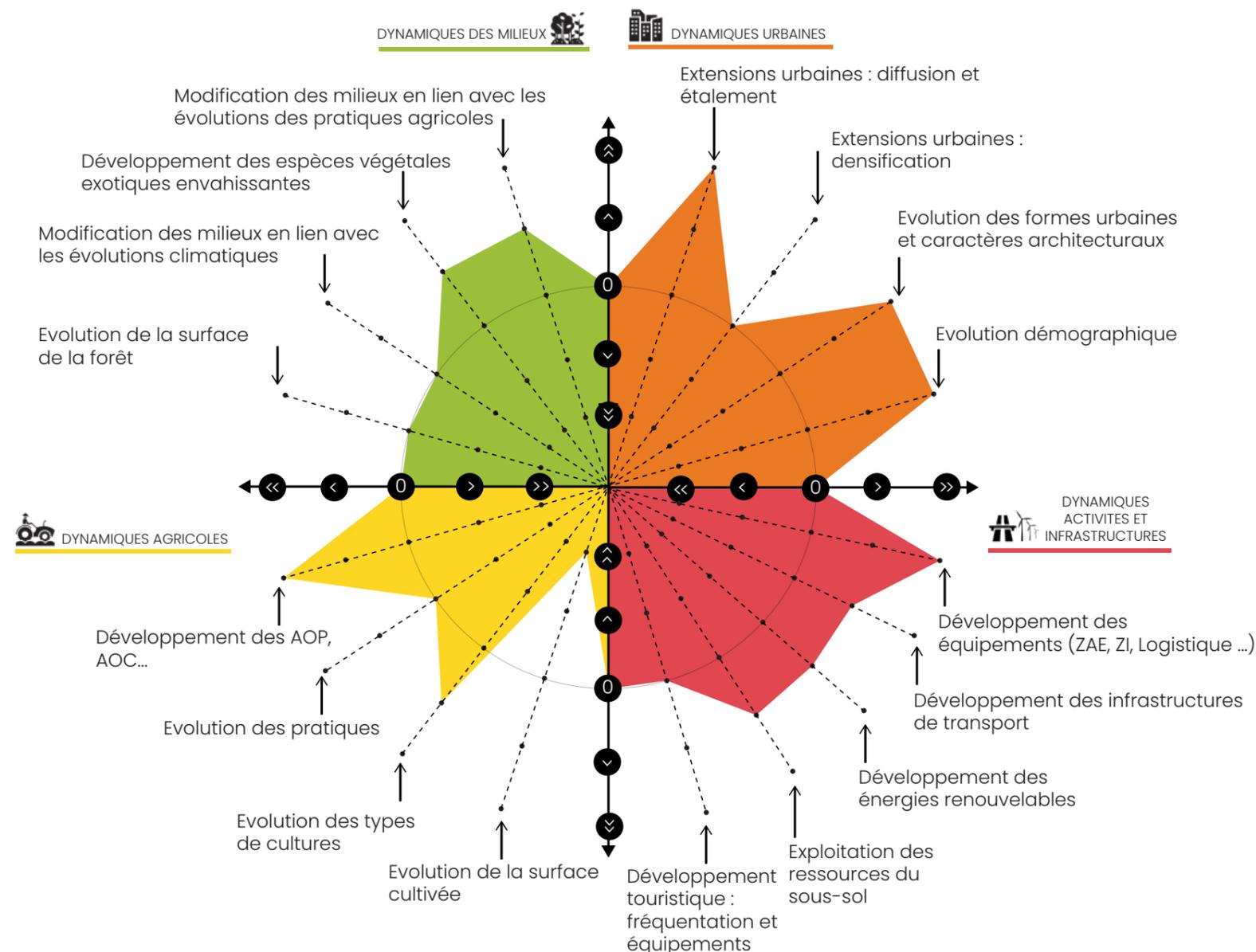
## LES FACTEURS D'ÉVOLUTION SONT :

- Les infrastructures de déplacement.
- Les activités économiques : industrielles, tertiaires, artisanales...
- La viticulture.
- Les énergies renouvelables.

La vallée est celle de l'Arc, de ses forêts galerie et les effets du changement climatique sur la ressource eau interrogent sur l'avenir de ces motifs paysagers.

Plus grand vignoble des Bouches-du-Rhône, celui de Puyloubier est protégé par l'Appellation d'Origine Protégée Côtes de Provence Sainte Victoire. Ce label assure la qualité de ses modes cultureux et ses productions. C'est aussi un moyen de préservation de l'activité viticole, aujourd'hui faiseuse des paysages de l'unité paysagère.

Le Grand Site Concors-Sainte-Victoire englobe les contreforts sud de la montagne Sainte-Victoire et du plateau du Cengle. Les mesures de préservation s'appliquent sur ces versants de la vallée et par conséquence sur ses paysages.



Dans l'exemple de cette clé de lecture, la surface de la forêt n'a pas évolué.

## CLÉ DE LECTURE •

Le graphique ci-dessus exprime les évolutions paysagères et urbaines de l'unité paysagère, entre 2006 et 2021.

Il rend compte d'une manière synthétique des évolutions que porte l'unité paysagère. Le gradient attribué à chaque item est le fruit d'observations de terrain, d'analyses cartographiques et de données. L'analyse est quantitative.

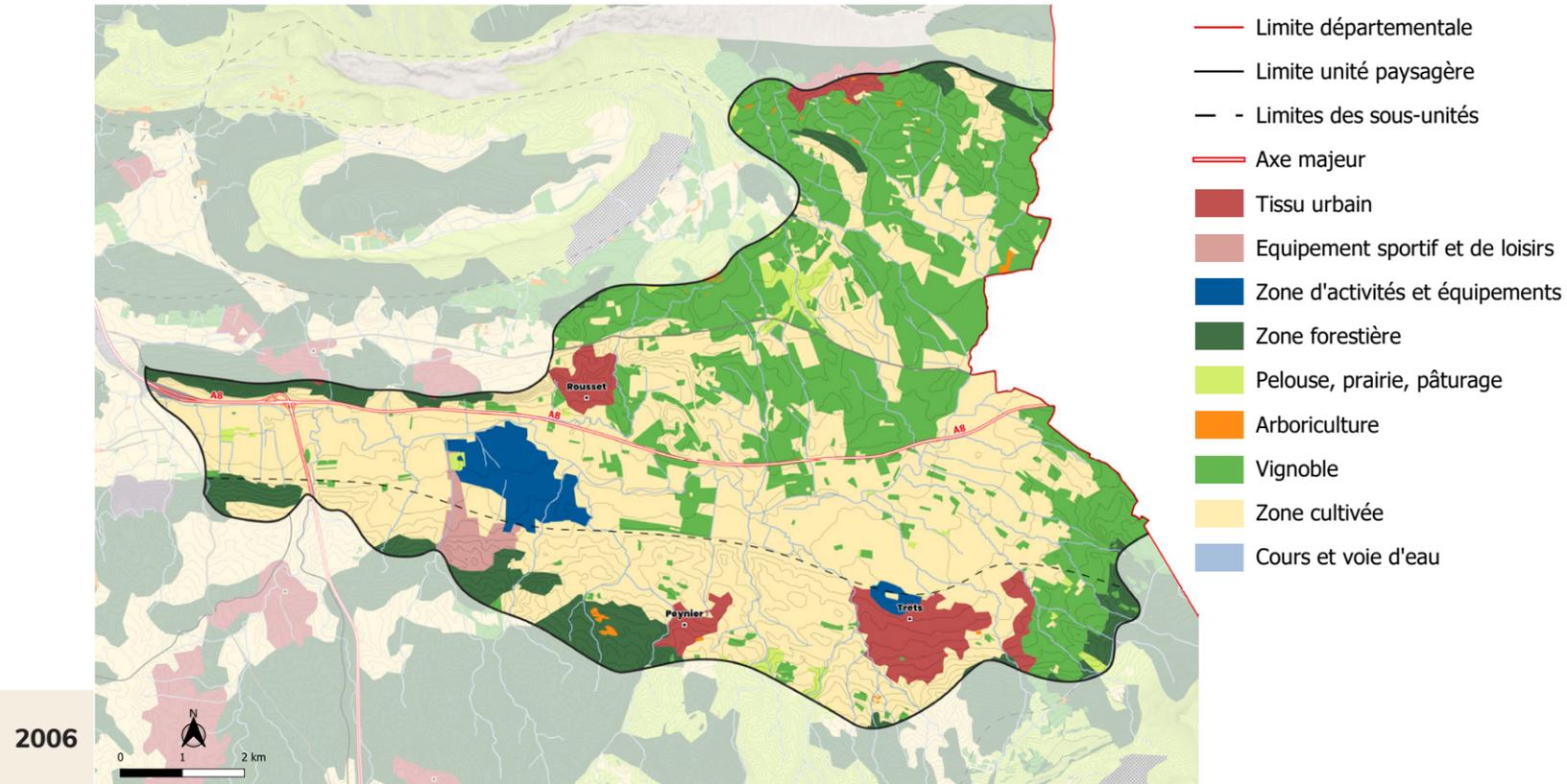
# L'ÉVOLUTION DE l'occupation des sols



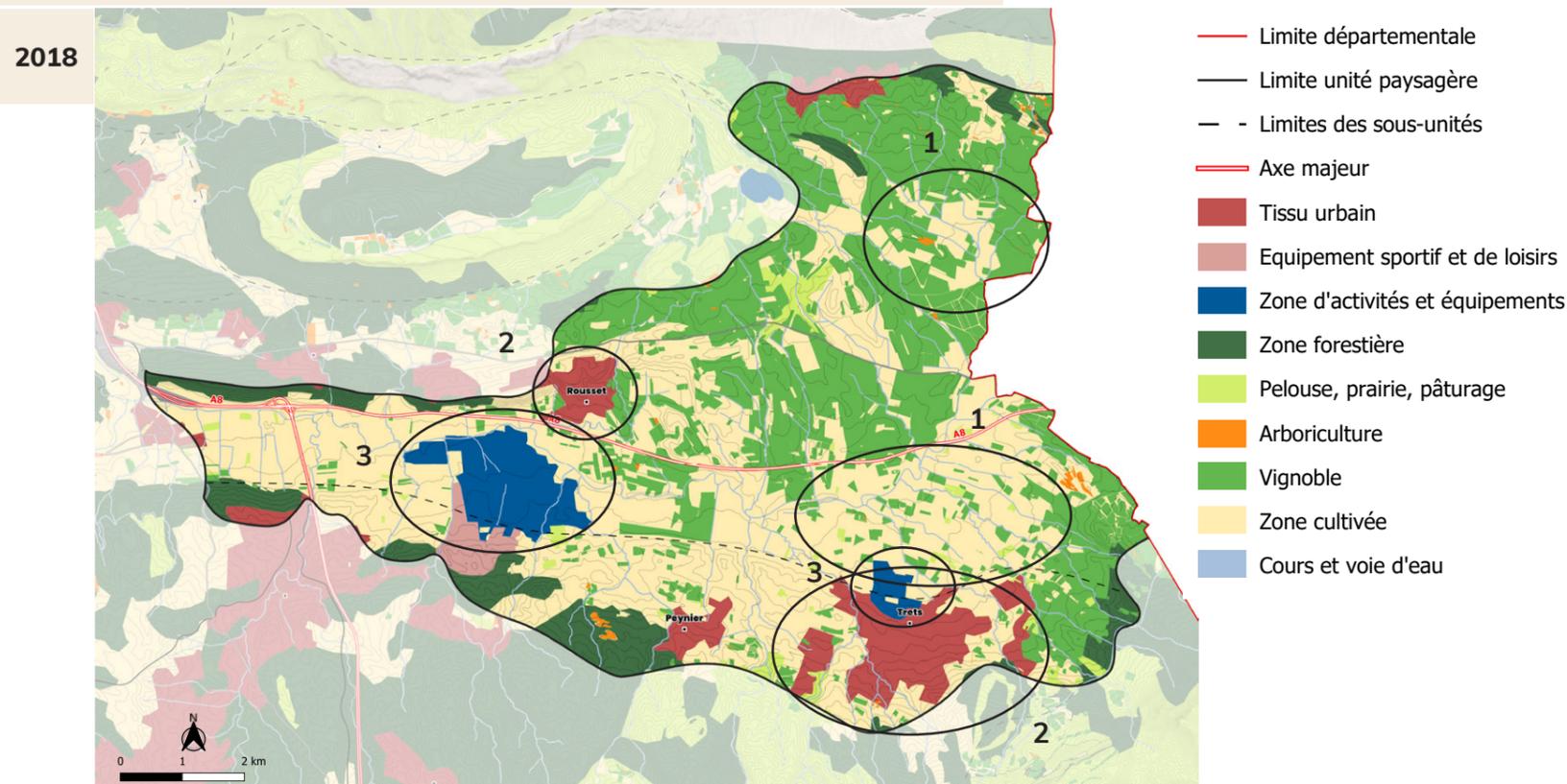
Les cartes ci-contre montrent la prédominance des espaces cultivés et plus particulièrement celle des vignobles. La Haute Vallée de l'Arc est une terre de vignobles. De nouvelles surfaces ont été gagnées (1).

Parallèlement l'urbanisation s'est développée (2) ainsi que les zones d'activités (3) et cet accroissement s'est fait au détriment des sols cultivés en fond de vallée et sur les ubacs du massif du Regagnas.

La morphologie des noyaux urbains est celle des villages dans la tradition provençale avec un bâti groupé et compact ordonné autour de son église et sa place. Cette organisation s'associe à une division en quartiers plus récents à dominante pavillonnaire.



**L'OCCUPATION DES SOLS**



Source : base Corine Land Cover 2006 et 2018, Registre Parcellaire Géographique 2010 et 2019. Cartographie : Signes Paysages

# LES DYNAMIQUES d'évolution

## LES DYNAMIQUES URBAINES

Corollaire d'une économie dynamique et d'une offre d'emplois sur la zone, la population a augmenté significativement. La démographie de l'unité paysagère est passée de 18 745 habitants en 2006 à 21 174 en 2020\*, soit 13 %. Cette augmentation est inégale : la commune de Rousset fait état d'une augmentation de près de 23 % tandis que Trets n'affiche que 6 % de croissance. La pression sur les espaces libres varie proportionnellement à cette évolution.

Ce dynamisme économique auquel s'ajoute une bonne desserte viaire font que toutes les conditions sont réunies pour l'accueil de nouvelles populations dans un cadre paysager remarquable avec la silhouette de la Sainte-Victoire comme toile de fond.

L'habitat individuel s'est diffusé à partir des noyaux villageois historiques. L'habitat de type petit collectif s'assemble au tissu urbain existant et se lit peu dans le paysage. Les nouvelles zones bâties sont venues occuper les pentes des massifs et ce processus est particulièrement marqué sur les communes de Trets et Peynier. L'implantation en versants permet de conserver les terres alluviales du fond de vallée à l'agriculture et plus récemment à l'implantation des activités nécessitant une topographie plane pour leurs installations souvent volumineuses.

Les documents d'urbanisme des communes réservent encore des zones à urbaniser à vocation d'habitat. A Rousset plusieurs de ces zones sont circonscrites par des Espaces Boisés Classés laissant présager que la diffusion de l'habitat sera contenue. Ailleurs la question se pose quant à une diffusion éventuelle.

### – Impacts :

- 🔥 Consommation des sols cultivés.
- 🔥 Consommation des espaces forestiers des versants avec effets de mitage.
- 🔥 Imperméabilisation des sols.
- 🔥 Augmentation des besoins en équipements et services.
- 🔥 Le long de la RD908, tendance vers un *continuum* urbain entre Trets et Peynier.

\* source INSEE 2006 avec mise à jour en 2009 et chiffres de décembre 2020



Le bâti s'échappe du centre historique, Trets



Le bâti découpe les pinèdes, Rousset



DIFFUSION DE L'HABITAT SUR LES PENTES DU REGAGNAS - TRET



# L'ÉVOLUTION DES espaces agricoles

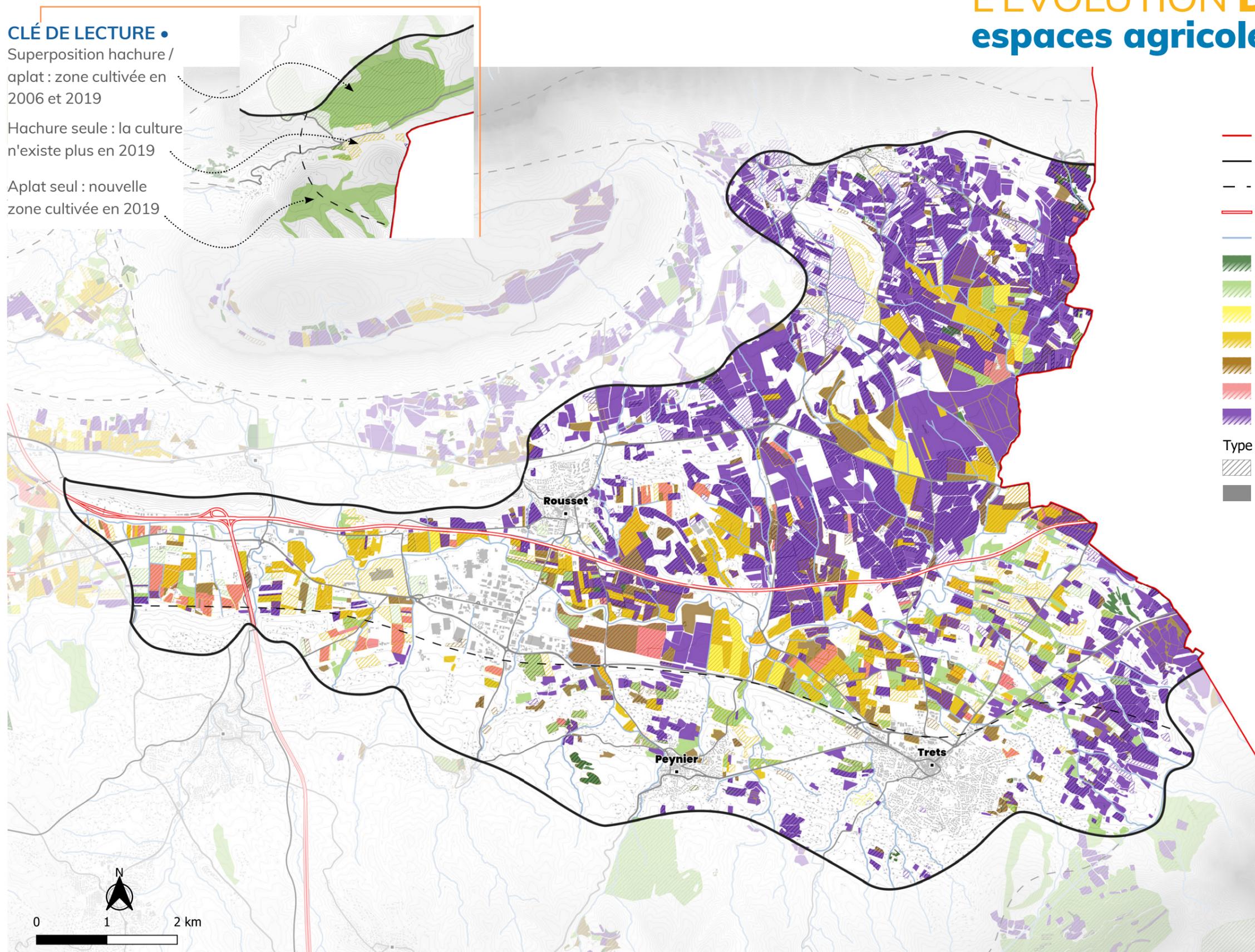


## CLÉ DE LECTURE •

Superposition hachure / aplat : zone cultivée en 2006 et 2019

Hachure seule : la culture n'existe plus en 2019

Aplat seul : nouvelle zone cultivée en 2019



- Limite départementale
- Limite unité paysagère
- - Limites des sous unités paysagères
- Axe autoroutier
- Cours d'eau
- Arboriculture
- Prairie, fourrage
- Culture oléagineuse
- Culture céréalière
- Sans production
- Culture maraichère
- Culture viticole
- Type d'agriculture (RPG 2010)
- ▨ Hachure -> typologie agricole 2006
- Aplat -> typologie agricole 2019

Source : Registre parcellaire graphique 2019-2010 (RPG) - L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages.

# LES DYNAMIQUES d'évolution

## LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

### L'agriculture •

La vocation agricole et plus précisément viticole est clairement exprimée par la carte des espaces agricoles. L'activité agricole est dynamique confirmée par le statut de plus grand vignoble des Bouches-du-Rhône en termes de production. La qualité des terroirs est reconnue par les AOP et IGP, qui concernent aussi la production d'huile d'olive.

Cependant de nombreuses surfaces cultivées ont disparu. Si ces disparitions, concentrées en plaine, sont compensées par la remise en culture d'autres parcelles, elles enclenchent la transformation de ses motifs paysagers.

La variété des cultures s'exprime essentiellement en plaine avec un mélange de cultures maraîchères, céréalières et de prairies. La régression de ces cultures s'opère au profit de zones bâties et participe à l'uniformisation des cultures.

### – Impacts

- Disparition de la mosaïque agricole en plaine et de la diversité des cultures.
- Renforcement du paysage viticole des piémonts et coteaux.
- Tendance à la monoculture, avec la prédominance de la vigne.



© Signes Paysages

Au cœur des vignes quelques serres de maraîchage



© Signes Paysages

Les rares prairies ou champs de céréales en plaine



© Signes Paysages

Une association fréquente de la vigne et des oliviers, quartier Saint-Jean à Trets



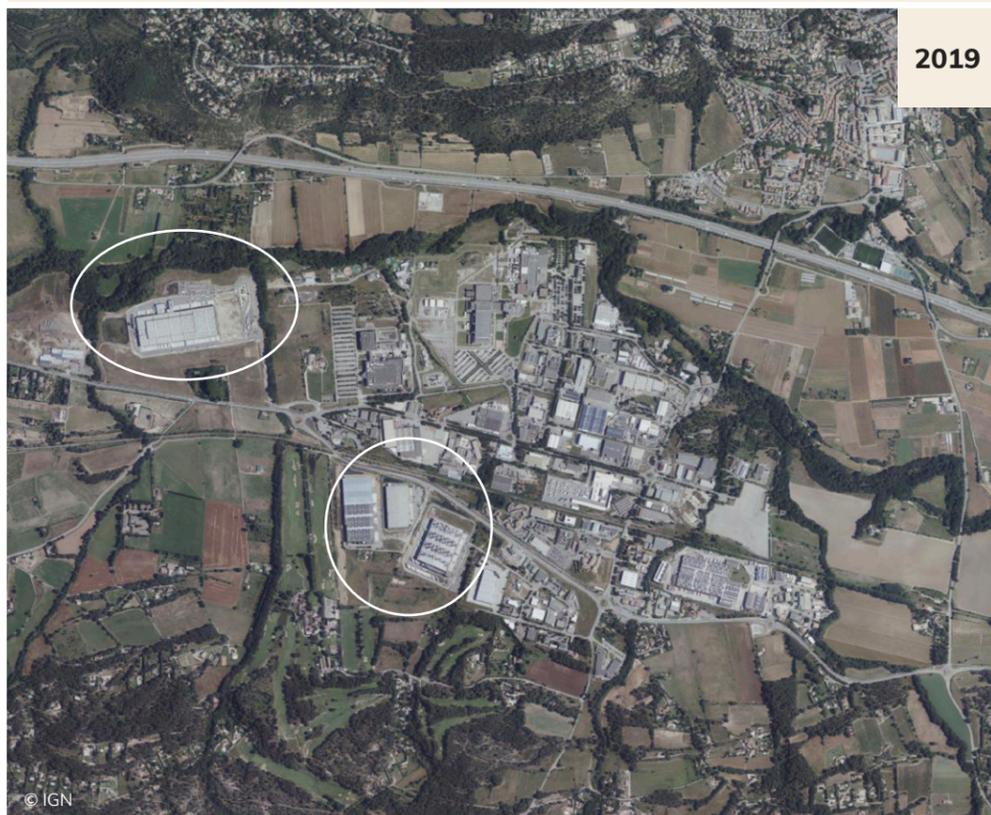
© Signes Paysages

Le graphisme des lignes de ceps de vigne sans leurs feuilles et la floraison des amandiers au printemps

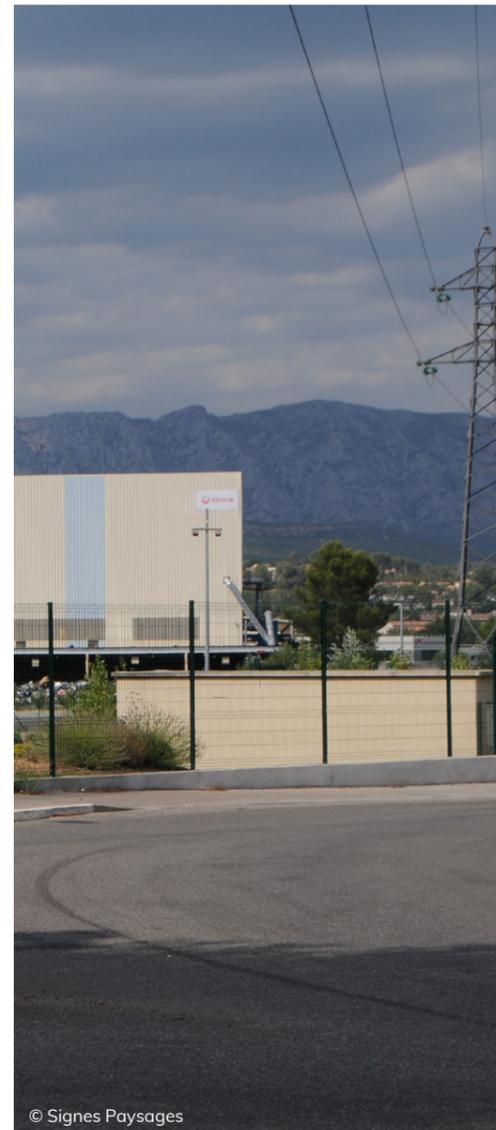


2006

### EXTENSIONS DE LA ZI DE ROUSSET-PEYNIER



2019



© Signes Paysages

Les installations de ZI de Rousset-Peynier



© Signes Paysages

Les bâtiments hors d'échelle de la ZA de la Burlière à Trets

## LES DYNAMIQUES d'évolution



### Les zones d'activités tertiaires, industrielles et commerciales •

La zone industrielle de Rousset-Peynier est un pôle technologique et industriel majeur pour les Bouches-du-Rhône. Depuis sa création en 1961, la zone n'a cessé de croître. Les volumes de ses installations et leur emprise au sol sont tels que les impacts sur les paysages sont conséquents. Le corollaire de son dynamisme est aussi le développement urbain à vocation d'habitat.

La zone marque les paysages par les emprises de ses bâtiments mais il faut lui reconnaître une certaine attention paysagère dans l'aménagement de ses abords : voies de desserte arborée, parkings végétalisés. Il faut néanmoins citer l'exception de la plateforme logistique d'une enseigne alimentaire qui s'affirme dans le paysage par la pauvreté du traitement de ses abords et la prégnance de ses hangars.

Les plus préjudiciables au paysage sont les petites zones d'activités qui restent dans une logique fonctionnelle, comme la ZAC de la Burlière à Trets. Les axes routiers ont la préférence de leur implantation quand elles ne créent pas un nouveau maillage viaire. Les paysages des routes et des entrées de ville s'en trouvent dégradés.

### – Impacts

- ♦ Forte empreinte visuelle.
- ♦ Consommation de foncier très souvent agricole et imperméabilisation des sols sur de grandes surfaces.
- ♦ Ouvrages connexes : ronds-points, bassins de rétention, voies de desserte...
- ♦ Pollution visuelle avec l'accumulation de signalétique, d'enseignes et de panneaux publicitaires.
- ♦ Désorganisation des paysages des routes et des entrées de ville.

# LES DYNAMIQUES d'évolution

## Les activités d'extraction •

Les réserves argileuses de la montagne Sainte-Victoire sont de qualité et permettent d'alimenter les tuileries de Marseille et sa région.

Ces activités nécessaires à l'économie ne sont pas sans effet sur les paysages par les béances qu'elles créent. Quand l'arrêt de leur activité pourrait être l'occasion de renaturation, le site est souvent réaffecté à la création de parc photovoltaïque.

La carrière d'argile de Puyloubier est encore en activité, tout comme le site de Richaume sud qui a pris le relais de la zone d'extraction des Bréguières dont l'activité s'est achevée en 2006.

## Impacts

- 🔥 Destruction de milieux et nouvelles zones d'excavation.
- 🔥 Cicatrices paysagères.

## Les énergies renouvelables •

L'énergie renouvelable exploitée sur cette unité paysagère est le solaire. Le site d'extraction des Bréguières a donné lieu à l'implantation d'un parc photovoltaïque à l'arrêt de son activité. Le développement de cette énergie, nécessaire à la transition énergétique, interroge quand il se fait au détriment d'espaces naturels. Les impacts sur les paysages sont alors importants et à l'origine de véritables cicatrices paysagères.

Le Schéma Régional Éolien classe en zone de sensibilité majeure le massif de la Sainte-Victoire incluant les piémonts de Puyloubier. La partie sud de l'unité paysagère extérieure à tous périmètres n'est cependant pas identifiée comme potentielle à l'éolien\*.

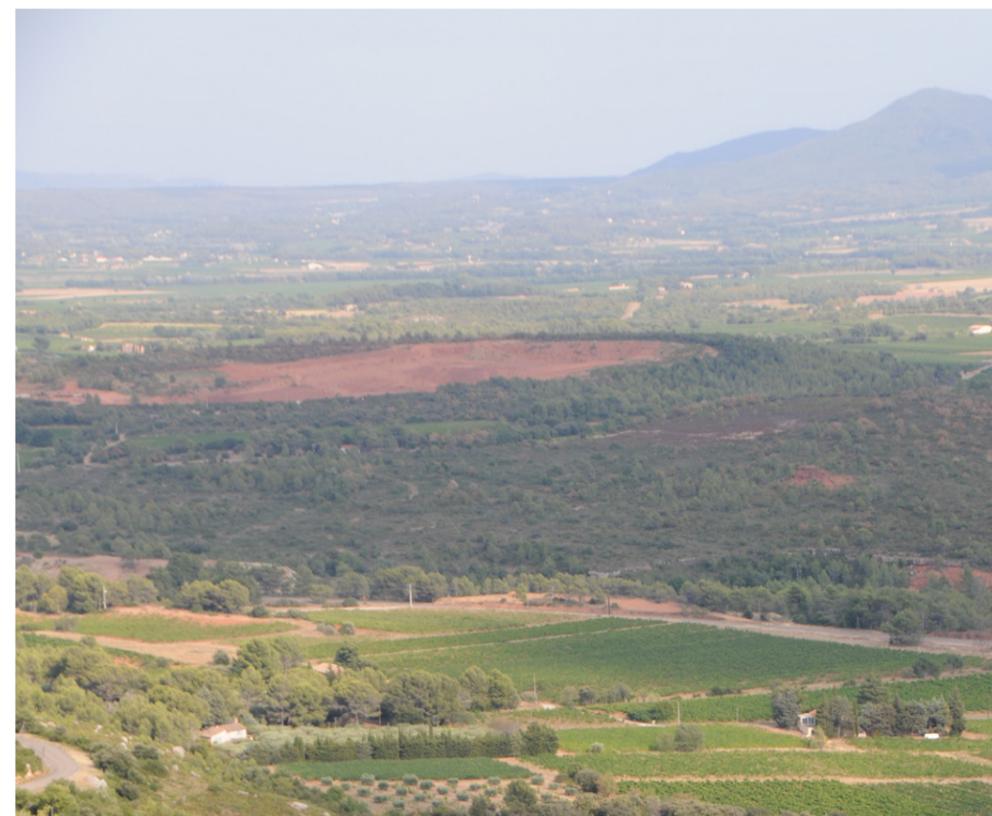
## – Impacts

- 🔥 Destruction de milieux par déboisement et défrichage pour le solaire.
- 🔥 Impact visuel pour les espaces en vis-à-vis et les vues dominantes.

\* source : Schéma Régional Éolien - DREAL PACA



Le parc photovoltaïque des Bréguières



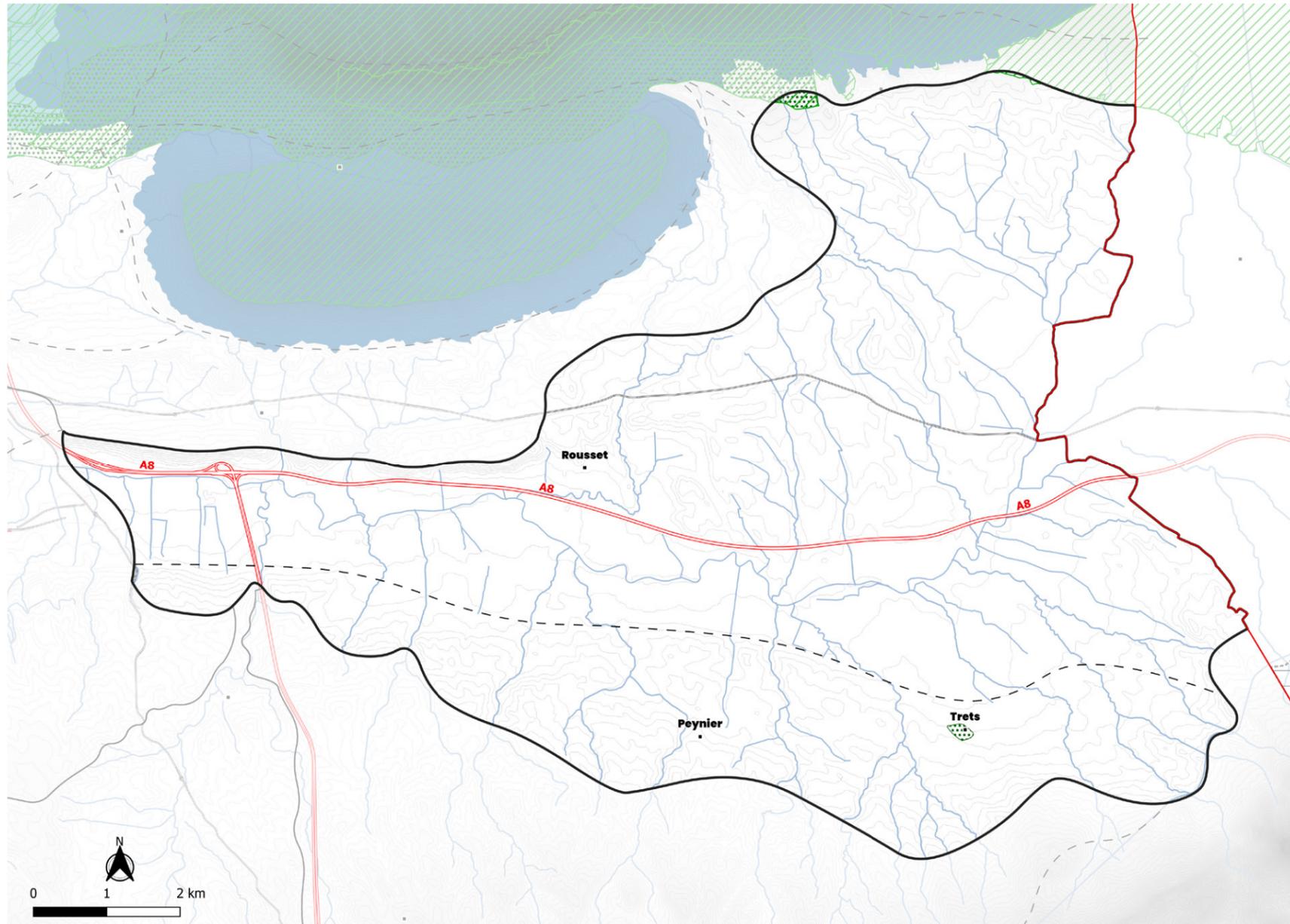
La carrière d'argiles des Bréguières à Puyloubier

## LES PROJETS FUTURS IDENTIFIÉS EN 2006 QU'EN EST-IL EN 2021 ?

- 🔥 Développement des urbanisations et des zones d'activités, risque de mitage de l'espace : projets d'agrandissement de Rousset. Effectués et d'autres sont à venir.
- 🔥 Travaux routiers : extensions des aires de repos. Réalisées.



Sur l'ancien site de Richaume, une ferme photovoltaïque a remplacé les activités d'extraction



Source : Géo-Ide, DREAL PACA. Cartographie : Signes Paysages.

### PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2021

## LES ENJEUX en 2006



Source : atlas des paysages 2006.

### COMPOSITION PAYSAGÈRE DES TERROIRS

La mixité des bosquets et des parcelles cultivées à l'ouest contraste avec le paysage ouvert de la haute vallée de l'Arc.

Des composantes particulières :

- Alignements arborescents des routes et des entrées des bastides,
- Domaines et cabanons associés à la viticulture.

### QUELQUES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS MAJEURS DANS LA COMPOSITION DU PAYSAGE

Les cluses de l'Arc séparent le bassin d'Aix de la Haute Vallée de l'Arc.

Les versants collinaires bordent la plaine.

### SENSIBILITÉ VISUELLE

Elle se caractérise par :

- Des relations de covisibilité entre les franges et les versants encadrant les plaines : couronne des versants autour de la Haute Vallée de l'Arc.
- Des perspectives majeures et l'ouverture visuelle des paysages vers la montagne Sainte-Victoire.
- Les grandes perspectives sur le mont Aurélien et la montagne Sainte-Victoire dans la partie orientale de la Haute Vallée de l'Arc aux paysages viticoles restés intacts.

Le Guide Eolien PACA a inscrit la Haute Vallée de l'Arc en zone de sensibilité forte,

# LES ENJEUX en 2021

Les évolutions constatées permettent d'établir les enjeux. Les enjeux sont les aspects des évolutions qui préoccupent les acteurs du territoire, les gestionnaires et/ou les populations. Il s'agit d'articuler la connaissance avec les actions\* et d'inviter les acteurs à se positionner.

## LE PAYSAGE DES PIÉMONTS

Les piémonts de Puyloubier sont inclus dans le périmètre du Grand Site Concors-Sainte-Victoire dont une des missions est de préserver le patrimoine architectural et paysager. Les paysages de Puyloubier bénéficient de cette protection. La commune a conservé son identité de village malgré une augmentation de sa population conséquente.

En revanche, la diffusion de l'habitat individuel est un processus qui a transformé les paysages de Peynier et Trets. Adossées aux contreforts du massif du Regagnas, ces deux communes offrent des panoramas sur la montagne Sainte-Victoire. L'habitat individuel est largement représenté dans une forme plus ou moins dense. Les zones habitées entourent les centres historiques villageois et s'étirent le long des routes. Trets, dans sa forme historique, est un village médiéval protégé de ses remparts. Peynier conserve, de son époque aussi médiévale quelques remparts et organise son cœur historique autour du château.

Les effets sur les paysages sont pluriels :

- ◆ Mitage des versants boisés.
- ◆ Perte de lecture de la silhouette villageoise avec risque de *continuum* urbain.
- ◆ Banalisation des caractères architecturaux avec la répétition de modèles standardisés et de caractères architecturaux étrangers aux palettes locales comme l'usage d'enduits blancs et d'ouvertures anthracites.
- ◆ Densification du maillage viaire nécessaire à la desserte des nouveaux quartiers.
- ◆ Exposition au risque incendie par la proximité habitat / forêt sans espace tampon.

\* selon la méthodologie des atlas des paysages 2017



La diffusion de l'habitat autour de Trets, le village historique est noyé dans un habitat pavillonnaire



Les habitations découpent les espaces forestiers



A l'est du centre de Puyloubier, l'habitat diffus



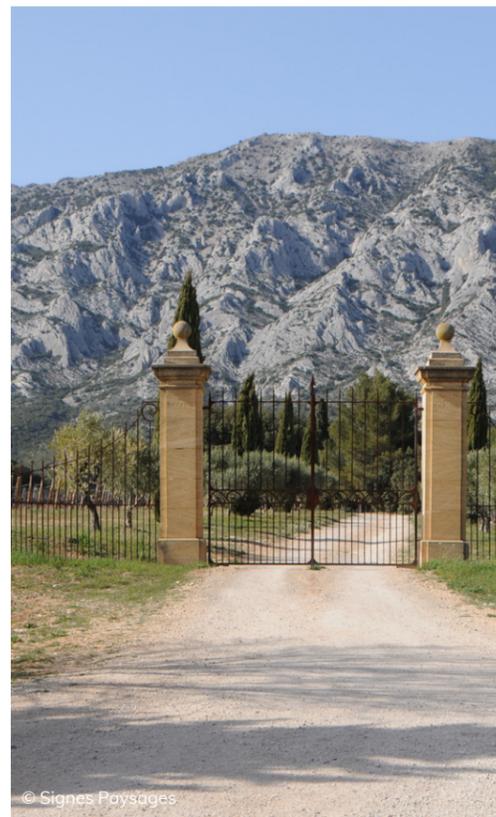
© Signes Paysages

Les masses hors d'échelle des installations de la zone d'activités de Rousset-Peynier, depuis la RD57b et la colline du Moulin



© Signes Paysages

La zone Saint-Charles de Peynier, un emboîtement de volumes aux dimensions diverses



© Signes Paysages

L'entrée du château de Maupague

## LES ENJEUX en 2021



### L'EXTENSION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Contribuant à la vitalité économique d'un territoire, les zones d'activités transforment de façon marquée les paysages. Il y a bien sûr les volumes imposants des constructions mais aussi les ouvrages connexes comme les voies d'accès, les ronds-points dont les gabarits sont importants pour l'accès des poids lourds. Si les extensions de la zone de Rousset-Peynier sont encadrées par une OAP\*, celle de Trets expose aujourd'hui une absence de qualité des abords et répond à une logique avant tout fonctionnelle.

- ◆ Désorganisation des paysages péri-urbains.
- ◆ Artificialisation et imperméabilisation des sols.
- ◆ Dégradation du paysage des routes et des entrées de ville par l'absence de qualité architecturale des bâtiments et médiocrité des aménagements des abords.
- ◆ Désordre visuel par l'hétérogénéité des formes, des couleurs et l'accumulation d'enseignes.

### LA RÉGRESSION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE EN PLAINE

Tandis que le vignoble a gagné en surface, en plaine plusieurs surfaces cultivées ont disparu. Les vignes sont des paysages porteurs d'aménité mais la prédominance d'une seule culture peut être aussi un facteur de fragilité pour les paysages en cas de problème phytosanitaire (ravageurs, maladie cryptogamique...). La consommation des sols cultivés en plaine par l'anthropisation pourra dans l'avenir installer une opposition entre des coteaux ruraux et une plaine définitivement urbaine.

- ◆ Paysage de plaine urbanisée avec la disparition progressive de coupures urbaines.
- ◆ Perte de diversité des paysages agraires.

### LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Arc est un des éléments de la charpente paysagère de la vallée. Si les crêtes calcaires, les piémonts sont de l'ordre de l'immuable, les effets du dérèglement climatique sur la ressource eau questionne sur la pérennité du cours d'eau et de ses milieux associés. Si les actions à mettre en place face au changement climatique dépassent le cadre de l'atlas des paysages, la préservation des milieux naturels est un des objectifs du document.

\*OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation



### Valoriser l'agriculture pour son rôle dans l'entretien des paysages et le maintien de la qualité paysagère :

Encourager une agriculture diversifiée qui participe à la multiplicité des paysages.

Soutenir l'agriculture urbaine et péri-urbaine pour leur rôle dans la qualité des lisières urbaines et la composition de coupures urbaines.

Soutenir l'agriculture de proximité pour la reconstitution des circuits courts.

Accompagner les équipements nécessaires à l'activité viticole : hangars, chaix... dans leur forme, dimensions, matériaux...

Encourager la réhabilitation des bâtiments d'exploitation traditionnels et la préservation du petit patrimoine : puits, cabanons, murs en pierre...

### Accompagner le développement de l'habitat individuel :

Avoir une gestion économe des sols et encourager des formes urbaines compactes.

Limiter l'effet "mitage" des boisements en pensant densité et forme.

Assurer l'inscription des nouvelles constructions dans la pente pour éviter des terrassements "cicatrices".

Promouvoir une qualité architecturale conforme à l'identité locale pour éviter la répétition d'un modèle standardisé.

Assurer la continuité avec la trame urbaine existante et penser des espaces publics continus comme élément de structure urbaine (rues, places, évasement...) et non en "poches" (voies en boucle).

Aménager les interfaces avec les milieux forestiers pour assurer leur préservation.

## LES PISTES d'actions en 2021

### Assurer / retrouver la lisibilité de l'enveloppe urbaine :

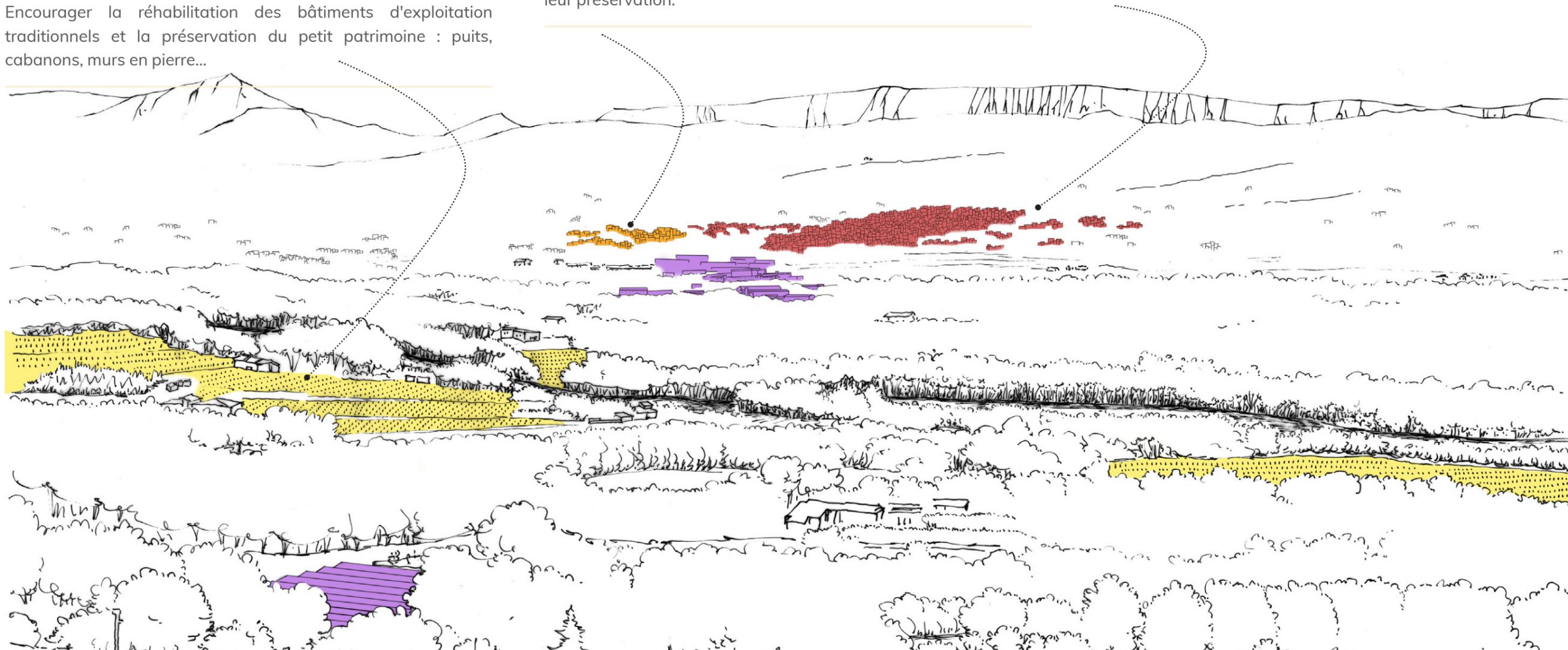
Organiser les transitions entre ville et "campagne".

Graduer les densités depuis la périphérie vers le centre

Assurer la qualité des entrées de ville, les restructurer si nécessaire.

S'appuyer sur des structures paysagères : ripisylves, alignements d'arbres, haies, boisement...

Restructurer les petites zones d'activités, commerciales et les zones d'habitat en discontinuité pour traiter les lisières urbaines.



Croquis : Signes Paysages

### Maîtriser le développement de l'urbain le long des axes routiers :

Organiser les extensions en cohérence avec la trame urbaine existante.

Aménager des coupures d'urbanisation pour éviter les *continuum*s urbains et la perte de lecture des limites.

Éviter la succession des zones d'activités et commerciales et aller dans le sens de leur mutualisation.

Contrôler l'affichage : enseignes, panneaux publicitaires...

### Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques et rompre les logiques marchandes, commerciales et fonctionnelles :

Assurer un traitement qualitatif des abords (parking, aires de stockage et de manutention) et des interfaces.

Travailler les marges de recul tout en conciliant le besoin d'être vu.

Gérer la signalétique (enseignes et pré-enseignes, panneaux publicitaires) par la mise en place de RLP (Règlement Local de Publicité).

Avoir une exigence architecturale pour les bâtiments afin d'éviter le prototype et concilier les chartes des enseignes.

Structurer le développement des plateformes logistiques à travers une réflexion sur l'organisation spatiale pour éviter la juxtaposition de volumes monumentaux, la recherche de respiration avec le maintien d'espaces non imperméables et végétalisés, la composition de structures paysagères à l'échelle de ces zones.

## LES PISTES d'actions en 2021



### Maîtriser le développement des énergies renouvelables :

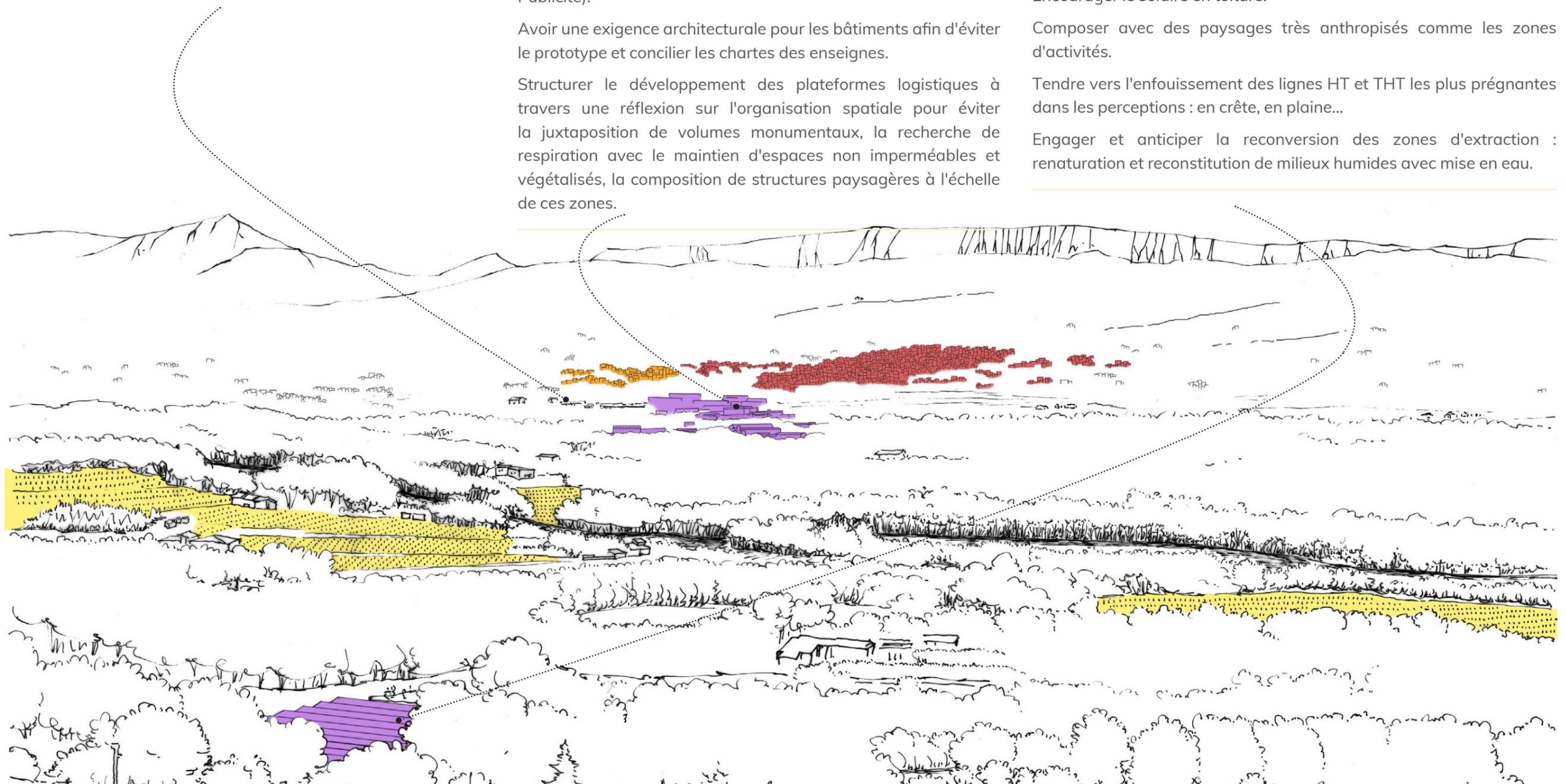
Tenir compte des impacts sur les paysages : impact visuel des éoliennes, déconstruction d'horizons (lignes de crête, plaine...) par les alignements d'éoliennes, déboisement pour l'implantation de fermes photovoltaïques.

Encourager le solaire en toiture.

Composer avec des paysages très anthropisés comme les zones d'activités.

Tendre vers l'enfouissement des lignes HT et THT les plus prégnantes dans les perceptions : en crête, en plaine...

Engager et anticiper la reconversion des zones d'extraction : renaturation et reconstitution de milieux humides avec mise en eau.



Croquis : Signes Paysages